



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

#1jeune1solution



Plan de relance Jeunes



Appel à projets SÉSAME



Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
Académie de Normandie

Le dispositif SESAME, un levier d'actions pour les jeunes

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif **d'accompagner vers un emploi dans le sport et dans l'animation les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle**. Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

Pour en savoir plus : instruction du 4 mars 2021 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2021 (publication au BO ENJS du 18 mars 2021)
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo11/SPOV2108299J.htm>

 **Date limite de retour : le vendredi 16 septembre 2022**

Le dispositif Sésame

Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement

Le déploiement du dispositif en Normandie en 2022

Dans le cadre du déploiement du dispositif SESAME en Normandie, deux axes spécifiques et complémentaires sont développés :

- **Le soutien financier à la formation professionnelle** (CPJEPS / BPEJEPS / DEJEPS / CQP et TPF). Une attention particulière concernant ce volet sera portée aux actions priorisant les territoires carencés en matière d'offres de formation et celles proposant des leviers à même de favoriser la réussite des stagiaires (aide à la définition du projet professionnel, immersion et posture professionnelle, aide à la recherche de la structure de stage ou d'un contrat en alternance... et toute initiative à même de mobiliser les jeunes et de limiter l'abandon). Une attention particulière sera également portée sur l'évaluation des parcours des jeunes notamment en sortie de formation.

- **La préformation aux métiers du sport et de l'animation**, via un parcours de « pré-qualification » ou la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC). Il s'agit ici de permettre, en amont d'une entrée en formation, de sensibiliser les publics cibles aux métiers et à l'environnement propres aux métiers de l'animation et du sport. Ainsi, il est possible de créer des parcours permettant aux publics cibles de participer à : une remise à niveau, une découverte des milieux et des filières de formation, une immersion professionnelle, une préparation aux tests d'entrée... Et lui permettre conséquemment d'acquérir un vocabulaire professionnel, d'identifier les différentes missions d'un métier et de se construire des repères liés aux environnements relevant des métiers de l'animation et du sport (publics, structures, activités, réglementation). Dans le cadre de ce parcours de préqualification, il est possible de formaliser les temps d'apprentissage par l'acquisition de qualifications ou attestations reconnues (PSC1/PSE1, BAFA/BAFD, diplôme fédéral, brevet de natation, surveillant de baignade, BNSSA, attestation savoir rouler à vélo...).

C'est dans le cadre du second axe « préformation aux métiers du sport et de l'animation » que cet appel à projets pourra s'appuyer utilement sur les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des départements (SDJES) du Calvados, de l'Eure, de la Manche de la Seine-Maritime et de l'Orne.



Les publics visés

Sésame est destiné aux jeunes de **16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap**, ayant un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif ou de l'animation et répondant à l'un des critères d'éligibilité suivants :

- résidant en zone prioritaire : QPV, ZRR (ou bassin de vie marquée par les ZRR) ou un territoire couvert par un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ou contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE).
- OU rencontrant des difficultés sociales et économiques ;
- OU en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant ;
- OU ayant une pratique sportive de haut niveau.



Les structures éligibles

Concernant l'axe 1 : les organismes de formation disposant d'une offre relative au champ jeunesse & sports et une certification QUALIOPi ainsi que les structures liées au service public de l'emploi (missions locales). Concernant l'axe 2 : les organismes de formation précités, les associations, collectivités locales et les acteurs de l'insertion et de l'emploi des jeunes.



Éléments d'appréciation des projets

- L'effort en matière de repérage des jeunes par les porteurs de projets.
- Les partenariats mobilisés visant à toucher les publics cibles ou à optimiser l'employabilité des jeunes et la réussite des parcours.
- L'évaluation de l'action et la mesure du devenir des jeunes jusqu'à 6 mois après leur sortie du parcours.
- Les passerelles avec le service civique ou le service national universel que les porteurs de projets pourront bâtir (recherche de candidats, information, étape d'un parcours...).
- La mise en relation avec des opportunités d'emploi ou de formation pendant et après le parcours.
- La cohérence entre les parcours proposés, le nombre d'heures mobilisées et le coût par jeune
- La capacité à mobiliser d'autres financements.



Nature du projet

Le projet devra être formalisé sur la base des différents éléments indiqués en annexe.

Il devra cependant intégrer les caractéristiques suivantes :

- Accompagnement de jeunes sur des projets de préformation dans les secteurs de l'animation socio-éducative et du sport.
- Volume de jeunes à préciser selon les moyens humains de la structure et les besoins du territoire (une promotion de jeunes peut varier entre 6 à 12 jeunes).
- Localisation : ciblage sur le territoire de chaque département de la région Normandie.
- Le coût estimé par jeune et le volume horaire du parcours proposé.



Financement

Un budget « au réel » sera établi sur la base d'un nombre de jeunes à accompagner durant la période suivante : 1^{er} novembre 2022 au 31 août 2023. Il est tout à fait possible d'intégrer des cofinancements à ce projet.



Modalités de réponse à l'appel à projet

Date limite de retour : **vendredi 16 septembre 2022**

Liste des documents à transmettre :

- **Projet de préformation 2022/23**
- **[Demande Cerfa n° 12156*05 de subvention](#)**

Transmettre l'ensemble des documents par mail à la DRAJES de Normandie - Pôle développement des pratiques sportives - métiers du sport et de l'animation

drajes-pole3@ac-normandie.fr

☎ 02 32 18 15 96

Les réponses à l'appel à projets ne seront instruites que sous réserve de la complétude du dossier et des éléments demandés ci-dessus.



Modalités de conventionnement

Une sélection des répondants sera effectuée. Un entretien sera réalisé courant mai afin de permettre la mise en place de la convention SESAME dès le mois de juin.

Cette convention SESAME sera annuelle et sera mise en place jusqu'au 31 août 2023.

ANNEXE – PROJET DE PREFORMATION

Liste des informations – à minima – à faire figurer dans le projet de préformation :

- Présentation du porteur de projet (caractéristiques, actions majeures, antériorité dans le dispositif, expérience précédente dans ce type de projet, spécificité locale...)
- Présentation du (ou des) personne(s) en charge de la mise en œuvre du projet
- Passerelles éventuelles avec les projets de la structure
- Passerelles éventuelles avec d'autres dispositifs
- Modalités de collaboration avec les organismes de formation
- Analyse du (ou des) territoire(s) ciblé(s)
- Perspectives et besoins d'emploi sur le territoire (ex : besoins d'emploi actuels ou à venir dans une filière / spécialité)
- Actions de communication (actions, supports et calendrier prévisionnel)
- Volume de bénéficiaires et volume horaire théorique de la préformation
- Sélection et positionnement des bénéficiaires
- Présentation du projet d'accompagnant faisant figurer, à minima :
 - Les différentes phases ou actions prévues
 - Les modalités d'accompagnement collectif et individuel
 - Les intervenants ou structures mobilisé(e)s
 - Les pré-qualifications (PSC1, BAFA, diplôme fédéral, BNSSA...)
 - Les relations avec les partenaires (ex : mission locale, pôle emploi, association...)
 - Un calendrier prévisionnel
- Budget prévisionnel du projet (préciser le mode de calcul des dépenses et les sources éventuelles de recettes) via dossier CERFA



Contacts dans les directions des services départementaux
de la jeunesse, de l'engagement et des sports en Normandie

SDJES du Calvados
02 31 45 95 30
sdjes14@ac-normandie.fr

SDJES de l'Eure
02 32 08 96 29
sdjes27@ac-normandie.fr

SDJES de la Manche
02 50 28 71 47
sdjes50-accueil@ac-normandie.fr

SDJES de l'Orne
02 33 32 50 50
sdjes61@ac-normandie.fr

SDJES de la Seine-maritime
02 32 08 97 39 [s](#)
sdjes76@ac-normandie.fr

DRAJES de Normandie
02 32 18 15 35
drajes-pole3@ac-normandie.fr

#1jeune1solution